

Christian DENIS

De: CFTC-EGT [cftc-egt@wanadoo.fr]
Envoyé: lundi 17 mars 2008 16:07
À: pierre dubault
Cc: marc.duplessy@orange-ftgroup.com; valerie chaubard; mariehelene.lasbleye
Objet: demande de réunion
Pièces jointes: image003.gif; image004.jpg

Importance: Haute

Monsieur le Président

Le 7 mars 2008, La CFTC vous a demandé **une réunion de négociation** concernant la journée de solidarité ainsi que la récupération du jeudi de l'ascension.

En effet le ministre, Xavier BERTRAND, a décrété que le **lundi de Pentecôte** était, de nouveau, à partir de cette année **un jour férié et chômé**. Il doit donc être négocié un autre moyen de donner une journée de solidarité.

D'autre part, cette année, le **1er mai et le jeudi de l'ascension** tombant le même jour, la DGT (**Direction Générale du Travail**), interpellée sur ce sujet et s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour de cassation, arrêt du 21 juin 2005 (*Association hospitalière Sainte-Marie, n° 03-17.412*), indique que dans ce cas les salariés doivent bénéficier **de deux jours de repos ou de deux indemnités compensatrices**.

Pour rappel :

Le 15 février 2008, La CFTC vous a demandé, en accord avec la CFDT, suite à l'annulation par la décision des Prud'hommes du 28 janvier 2008, de la dénonciation du 18 janvier 2006 de l'accord sur le remboursement des frais :

La **réactualisation de cet accord avec le barème 2008**.

Et

L'ouverture de négociations concernant les autres points de cet accord.

Aujourd'hui 17 mars, vous n'avez eu aucune réaction et n'avez proposé aucune date de réunion.

La CFTC dénonce, de nouveau, **un manque de respect** des Organisations Syndicales et se réserve le droit de toutes actions devant les instances compétente et informe les salariés du refus de la Direction de négocier sur ces sujets.

Cordialement CFTC



Construire, c'est être force de proposition

Christian DENIS
Délégué Syndical CFTC
T: 06 77 84 65 14
christian.denis16@wanadoo.fr
c.denis@orange-ftgroup.com

www.cftc-egt.com